



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	15
présents	14
votants	15

**OBJET :**

Election des délégués  
au SIVOM pour les  
compétences non  
communes à la  
communauté de  
communes Pyrénées  
Haute-Garonnaise

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL\_2026\_02\_08-DE

S<sup>2</sup>LOW

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-02-08

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité »,

Considérant que la commune de Gourdan-Polignan doit nommer cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du SIVOM du Haut-Comminges,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, M. Christian FRATUS, Mme Anne-Laure DELTOUR, Mme Corinne BRESSOLE, Mme Manon DUPLAN sont candidats titulaires,

Considérant que Mme Annie RENAUD, Romain JULLIA, Bruno JORDA, Anne-Marie ECHEVARNE et Serge LARQUE sont candidats suppléants,

Considérant que seuls des membres de l'organe délibérant ne peuvent représenter la commune au sein du SIVOM,

Considérant qu'un membre du conseil municipal ne peut représenter la commune dans deux commissions différentes au sein du SIVOM,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 oppositions) :

Désigne délégués titulaires :

- M. Patrick SAULNERON
- M. Christian FRATUS
- Mme Anne-Laure DELTOUR
- Mme Corinne BRESSOLE
- Mme Manon DUPLAN

Désigne délégués suppléants :

- Mme Annie RENAUD
- M. Romain JULLIA
- M. Bruno JORDA
- Mme Anne-Marie ECHEVARNE
- M. Serge LARQUE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (60 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>